

## VIE DU VILLAGE

**Bienvenue** aux nouveaux habitants de la commune.

**Tous nos vœux de bonheur aux jeunes parents**, Mme Barberet et M. Monteil.

**Nous ont quittés** : M. Chambre Benjamin et M. Quercy Maurice.  
Sincères condoléances à leur famille et à leurs proches.

► **Permanence du Maire** ou d'un adjoint : le mardi de 15 h00 à 19 h00 (sur rendez-vous).

► **Ouverture de la mairie** Le mardi de 14h00 à 19 h00 et le vendredi de 14h00 à 17 h00.

► **INSEE** : la population de Glanes au 1er janvier est de 304 habitants.

## LE MOT DES ASSOCIATIONS

### ► Comité des Fêtes

Le Comité des Fêtes vous présente ses meilleurs vœux pour 2014. Nos remerciements à tous les bénévoles et aux habitants qui nous ont fait le plaisir de venir participer à nos animations, en espérant que vous serez de plus en plus nombreux. Merci également aux entreprises AUDUBERT TP, BEX Menuiserie, COLAS Sud Ouest et à la Cave Coopérative des Vignerons du Haut Quercy, pour leur soutien.

Notre prochaine manifestation aura lieu le samedi 22 mars, avec la chaleureuse et sympathique soirée Pescajounes.

Rendez-vous maintenant incontournable dans l'animation de notre village, le Marché Festif se déroulera le samedi 26 juillet.

Une réflexion est en cours pour la traditionnelle Fête de Glanes, qui peine à trouver son public et se trouve depuis plusieurs années déficitaire. Son maintien, son format et sa date doivent être remis en cause. Toute l'équipe du Comité reste mobilisée pour proposer animations et convivialité au cœur de Glanes.



# Commune de Glanes

## Bulletin Municipal n°12 Janvier 2014

*Monsieur le Maire et l'ensemble de son Conseil Municipal  
vous présentent leurs Meilleurs Vœux  
pour cette nouvelle année 2014.*

### Finances

Le conseil municipal a dernièrement reçu M.DELIOT, percepteur de Bretenoux, pour présenter la situation financière de la commune. Cette étude présente l'analyse des comptes du budget principal des exercices 2010 à 2012.

Voici les principaux éléments financiers constatés :

- ⌚ Les charges de fonctionnement sont maîtrisées et diminuent.
- ⌚ La capacité d'autofinancement se situe à un niveau correct. Elle reste, toutefois, inférieure aux différentes moyennes.
- ⌚ Sur la période, la commune n'a pas eu recours à l'emprunt pour financer ses investissements.
- ⌚ L'endettement diminue.
- ⌚ Les produits de fonctionnement diminuent très faiblement mais restent supérieurs à la moyenne départementale.

Il est maintenant nécessaire et prochainement obligatoire de dématérialiser les actes administratifs (*paiement des factures, bulletins de paye, listes électorales, délibérations, INSEE, cadastre, signature électronique...*). La dématérialisation sera effectuée pour tous les budgets communaux.

**Urbanisme** La commission PLU poursuit son travail avec le bureau d'études de Mme Villeneuve-Bergeron. Dans le cadre de la consultation, un cahier destiné à recueillir les questions et propositions des habitants de Glanes est tenu à disposition au secrétariat de la mairie.

Un nouveau relais de radiotélévision a été installé en novembre à côté du pylône existant pour la société ITAS TEAM.

### **Calcul de la taxe d'aménagement**

En novembre dernier, les services de la DDT du Lot ont rappelé l'un des éléments de calcul de la taxe d'aménagement lors d'un dépôt ou d'un retrait d'une autorisation d'urbanisme.

La taxe d'aménagement porte sur la surface taxable du projet. La surface taxable est la somme de chaque niveau clos et couvert, à l'intérieur des murs de laquelle on déduit les vides et trémies des cages d'escalier et d'ascenseur ainsi que les surfaces de plancher sous une hauteur de plafond inférieure ou égale à 1m80.

Cela signifie qu'un abri de jardin, un poulailler ou toutes autres annexes supérieures à 5m<sup>2</sup> constituent de la surface taxable, et par conséquent génèrent de la taxe d'aménagement.

### **Personnel Communal**

M. FREGEAC, ouvrier d'entretien communal depuis 1992 est parti à la retraite le 30 septembre. Il a été décidé de créer un nouveau poste d'ouvrier d'entretien pour une durée de 17 h par semaine. Cet emploi donnera lieu à un Contrat à Durée Déterminé de 6 mois renouvelable, à partir de janvier 2014. La candidature de Cédric GRAS a été retenue pour ce poste.

M. BACHALA, secrétaire de mairie, est parti à la retraite le 31 décembre. La nouvelle secrétaire, Mme LABORIE Marie-Céline, ayant pris ses fonctions mi-novembre travaillera à la commune de Glanes les mardis et vendredis.

Les horaires d'ouverture au public demeurent inchangés.

**Nous remercions les deux nouveaux retraités pour leur dévouement, leur disponibilité et pour tous les services rendus à la commune de Glanes. Bonne retraite à tous les deux.**

Suite aux deux périodes effectuées en CDD, Madame Carole OINVILLE, secrétaire de la Maison d'Accueil, a été embauchée par la commune à mi-temps depuis le 1er novembre 2013.

### **Centre Communal d'Action Sociale et Maison d'Accueil**

Pour les fêtes de fin d'année, le Centre Communal d'Action Sociale a offert une boîte de chocolats aux 34 personnes de plus de 75 ans de notre commune.

M. BACHALA, Directeur de la Maison d'Accueil, ayant pris la retraite, un responsable de secteur de l'Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural (A.D.M.R.) du Lot assurera la direction de la Maison d'Accueil d'ici le 1er Février 2014. Le nombre d'heures et le contenu de cette prestation pourront être réévalués ultérieurement. Les aides ménagères travaillant dans notre structure dépendent de l'A.D.M.R. depuis 1983.

Le revêtement de sol des pièces communes a été changé dernièrement.

**Bâtiments communaux** Suite au vandalisme causé à la porte de la salle de réunions de la mairie une étude de remise en état a été faite. Après réception des devis et considérant la compensation financière proposée par l'assurance, le Conseil Municipal a décidé de changer cette porte. Afin que cette nouvelle porte et celle qui permettra l'accès aux personnes handicapées (ouverture sur le côté de la mairie) soient harmonieuses, les travaux d'accessibilité de cette salle ont été retardés.

### **La carte nationale d'identité**

La durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans à partir du 1er janvier 2014 pour les personnes majeures.

Si votre carte a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans pour la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sera prolongée de 5 ans sans modification. **Inutile de vous déplacer à la mairie.**

Cette prolongation ne s'applique pas pour les personnes mineures et leur carte nationale d'identité sera toujours valable 10 ans.

**Carrière, chemin Ferrié** M. LARRAGÉ, commissaire enquêteur, a effectué un nouveau rapport concernant l'achat et la vente d'une partie du chemin Ferrié. La précédente enquête publique concernait son déplacement. Les actes notariés ont été signés en décembre pour finaliser la vente et l'achat.